

DELIBERATION n°2026/058

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Votants : 38

SECRETAIRE DE SEANCE : Johann ROS

QUESTION N°105

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoint au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Nathalie CHAUFFOUR.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

QUESTION N° 105

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

RAPPORTEUR : PHILIPPE BARAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les orientations budgétaires 2026 débattues en séance du 30 mars 2026,

Après examen en commission des affaires financières du 14 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2026 des activités culturelles dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	776 000.00 €
- Recettes :	776 000.00 €

Dit que le déficit de fonctionnement sera pris en charge par une subvention d'équilibre sur le budget de la Ville

ADOpte à l'Unanimité (38 voix pour).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Johann ROS Adjoint au Maire, Secrétaire de séance 	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise  
---	---

Délibération du Conseil municipal du 15 avril 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet

www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260415-Q105DB2026-058-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026